Introduction à la journée.

**Aujourd’hui on peut considérer qu’environ 18 % de la population est confrontée à un handicap sévère. Ce chiffre peut être étendu si l’on prend en compte des handicaps moins lourds ou des situations passagères. La question du handicap est donc l’affaire de tous. Tout un chacun peut également y être confronté à un moment de sa vie. Face à ce constat, il est important que les bibliothèques cherchent à rendre leurs services et leurs équipements utilisables et profitables à tous les publics, qu’elles engagent des actions afin de faciliter l’accès de tous à la culture. « Cette démarche volontariste d’inclusion des personnes en situation d’handicap doit en effet être au cœur des nouveaux enjeux propres aux bibliothèques à travers nos collections et nos projets culturels ».**

**La prise en compte du public handicapé devrait être une priorité.**

**Elle s’inscrit d’ailleurs pleinement dans les missions portées par les bibliothèques.**

***TEXTES DE REFERENCES pour document sur le portail uniquement (lien)***

***"Les bibliothèques qui dépendent des collectivités publiques sont ouvertes à tous. Aucun citoyen ne doit en être exclu du fait de sa situation personnelle. En conséquence, elles doivent rendre leurs collections accessibles par tous les moyens appropriés..." (La Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques,1991).***

***"Les services qu’elle [la bibliothèque] assure sont également accessibles à tous (...). Des prestations et des équipements spéciaux doivent y être prévus à l’intention de ceux qui ne peuvent utiliser les services et le matériel normalement fournis, par exemple les minorités linguistiques, les handicapés..." (Le Manifeste de l’UNESCO sur la bibliothèque publique ,1994).***

***La Convention relative aux droits des personnes handicapées reconnait également "le droit des personnes handicapées de participer à la vie culturelle, sur la base de l’égalité avec les autres" (Assemblée générale des Nations unies, 20***

**Cependant, ces actions restent souvent isolées, parfois par méconnaissance ou par manque d’attention ou de moyens. La problématique est donc souvent de savoir comment améliorer le service de lecture publique en direction des publics handicapés et de quelle manière les bibliothèques peuvent s’y prendre pour offrir aux intéressés une offre la plus accessible possible.**

**C’est pourquoi, la DLPD 34, dans le cadre de ses missions d’ingénierie, de conseils et d’assistance aux professionnels des bibliothèques du département, et le réseau des médiathèques de la Métropole dans le cadre de ses missions d’accueil des publics vous proposent cette journée de formation.**

**DONNEES CLEFS**

***18% de la population française est porteuse d’un handicap soit***

***environ 12 millions de personnes.***

***80% des handicaps sont dits "invisibles" et passent inaperçus.***